

L'Écho de Petite-Rivière

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

MRC de Charlevoix

Crédit photo

AVIS PUBLICS P 2 À 3

CONSEIL MUNICIPAL P 4 À 5

INFO COMMUNAUTAIRES P6 À 32

AOÛT 2019

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 8^e jour de juillet 2019, à l'heure et au local ordinaire des séances du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, François Fournier, Serge Bilodeau, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

4.1- Avis de motion – modifiant le règlement de zonage no 603

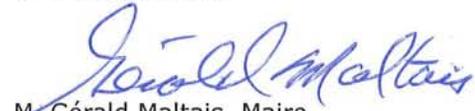
Je soussigné, Marie-Ève Gagnon, conseillère, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement pourvoyant à la modification du **règlement de zonage numéro 603** dans le but :

- Interdire dans toutes les zones, lorsque l'usage « résidence de tourisme » y est autorisé, la construction d'un nouveau bâtiment principal ou le changement d'usage d'un bâtiment principal existant dont l'usage projeté est « résidence de tourisme », si le terrain où est projeté le bâtiment devant abriter cet usage est situé à moins de 150 mètres de toutes autres limites de terrain dont l'habitation est à usage « résidentiel ».

En conséquence de ce qui précède, aucun permis de construction ou certificat d'autorisation ne pourra être accordé pour l'exécution de travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet de l'avis de motion, seront prohibés.

Une copie du règlement sera remise aux membres du Conseil au plus tard trois jours avant le début de la séance d'adoption dudit règlement.

COPIE CONFORME


M. Gérald Maltais, Maire

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le lundi 12 août 2019 à 19h30, à la salle communautaire ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Désignation de l'immeuble :

Lot 5 399 543 (rue Principale)

Nature et effet :

Permettre la création d'une rue sans issue avec sentier pour piétons à l'extrémité, dans un secteur non desservi par les services d'égout et d'aqueduc, dont la longueur sera de 559,0 mètres alors que le règlement prescrit une longueur maximale de 500 mètres pour une rue sans issue avec un sentier pour piétons à l'extrémité.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 16^{ème} jour de juillet 2019.


Francine Dufour, Directrice générale

Conseil municipal du 8 juillet 2019



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

Que le conseil municipal procède à l'acquisition du camion 6 x 4 incluant l'équipement de déneigement et pour un montant de 306 382 \$ excluant les taxes applicables auprès de la firme Camion International Élite Ltée et affecte au paiement dudit camion, son fonds de roulement qui sera remboursé sur une période de 10 ans; la vente du camion freithliner et de l'équipement de déneigement viendront rembourser le fonds de roulement.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à rencontrer les propriétaires pour lesquels les installations septiques sont non conformes pour discuter du projet de mise aux normes;

Que le conseil municipal retient la soumission de Transport Denis Bouchard Inc, pour le déneigement du secteur du Le Fief du Massif pour la saison 2019/2020 avec possibilité d'ajouter une saison hivernale supplémentaire soit 2020/2021;

Que le conseil municipal retient la soumission de Performance Ford au montant de 36 183 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un camion 4 x 4 (pickup);

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise l'émission du permis de construction pour la phase 2 du projet d'hébergement « Les Dômes de Charlevoix »

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et autorise la délivrance du certificat d'autorisation pour les travaux correctifs à une section du mur de soutènement pour le lot 4 791 838 à la condition que le propriétaire fournisse une attestation du professionnel à l'effet que les travaux ont été réalisés selon les termes et recommandations inscrits à l'opinion géotechnique réalisée le 21 mai dernier.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et refuse la demande d'agrandissement pour le lot 4 791 615 au motif qu'il existe un risque de mouvement de terrain en raison de la situation de la propriété, selon l'opinion géotechnique réalisée le 17 mai 2019.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et autorise la demande de permis d'agrandissement et transformation pour les lots 4 791 745 et 4 791 746 à condition que le propriétaire respecte les recommandations de l'opinion géotechnique concernant la construction d'un mur de fondation et l'aménagement du remblai arrière, et qu'une attestation du professionnel, à l'effet que les travaux ont été réalisés selon les termes et recommandations inscrits à l'opinion géotechnique du 14 mai 2019, soit fournie;

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et autorise la délivrance du permis de construction lot 4 793 115 conforme aux règlements d'urbanisme.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et autorise la délivrance du permis de construction d'un garage privé lot 4 791 953 conforme à la réglementation.

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif d'urbanisme et autorise la délivrance du permis de construction d'une remise pour le lot 4 791 860.

Que le conseil municipal accepte que les élus(e) participent aux formations suivantes offertes par la FQM : la prise décision en urbanisme; la préparation et la participation des élus aux assemblées; La gestion financière municipale; Initier le changement.

Que le conseil municipal est autorisé à déposer un projet dans le cadre du programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques et ce, en collaboration avec un ou des membres de la Bibliothèque municipale Gabrielle Roy.

Conseil municipal du 8 juillet 2019



LE CONSEIL MUNICIPAL SOUSCRIT AUX POINTS SUIVANTS

Que le conseil municipal lance un appel à tous, afin d'inviter les citoyens sensibles et un jeune du primaire et du secondaire à l'environnement, à joindre le comité environnemental.

Que le conseil municipal autorise le retrait de l'enseigne détériorée située aux limites de Petite-Rivière-Saint-François et de Saint-Tites des Caps.

Que le conseil municipal fait don d'un montant de 100 \$ à la Fondation de l'Hôpital de Baie St-Paul;

PROCHAINE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 12 AOÛT
À 19H30

Retrouvez l'intégralité du
procès-verbal sur le site
internet de la Municipalité :
www.petiteriviere.com
Dans l'onglet Vie Municipale

L'équipe municipale est à votre écoute :

M. Gérald Maltais
maireprsf@outlook.com

M. François Fournier
siegeno1@outlook.com
Finances et développement économique

M. Serge Bilodeau
siegeno2@outlook.com
Pro-Maire
Sécurité civile et incendie
Travaux publics
Ressources humaines

Mme Marie-Ève Gagnon
siegeno3@outlook.com
Aménagement du territoire/environnement
Jeunesse/Famille

M. Jérôme Bouchard
siegeno4@outlook.com
Aménagement du territoire/environnement
Loisirs et culture

M. Jacques Bouchard
siegeno5@outlook.com

M. Olivier Dufour
siegeno6@outlook.com
Loisirs et culture

La Municipalité est heureuse de vous
annoncer l'arrivée de son agent de
développement économique, touristique et
de communication le 5 août prochain.

M. Philippe Bouchard Dufour
philippebd@petiteriviere.com

*
30 ans!
*



MERCI!



Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François tient à souligner le dévouement de sa directrice générale, madame Francine Dufour, au cours des 30 dernières années. Félicitations et merci!



Prendre votre douche
le temps d'une chanson
peut vous permettre
d'économiser jusqu'à

200
litres d'eau
par semaine.

 **MON
EMPREINTE
BLEUE**

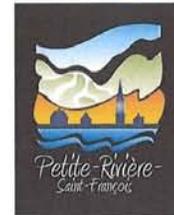
Calculez votre consommation d'eau à
Quebec.ca/monempreintebleue

Votre  gouvernement

Québec 

INFO COMMUNAUTAIRES

LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS VOUS PRÉSENTE
SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ADOPTÉE LE 6 JUIN 2019



Politique environnementale de gestion des matières résiduelles «Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François»



INFO COMMUNAUTAIRES

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
2. OBJECTIF.....	3
3. PRINCIPE DES 3RV.....	4
4. ACHAT ÉCOLOGIQUE.....	4
5. RÉDUCTION DES DÉCHETS EN PLASTIQUE.....	5
6. SUIVI DE LA POLITIQUE.....	6
7. CONCLUSION.....	6
8. ENGAGEMENTS.....	7
8.1. PRINCIPE DES 3RV.....	7
8.2. ACHAT ÉCOLOGIQUE.....	8
8.3. RÉDUCTION DES DÉCHETS EN PLASTIQUE.....	9
8.4. SENSIBILISATION.....	10
9. ANNEXE A.....	11

1. INTRODUCTION

La préoccupation grandissante pour l'état de notre planète ainsi que la notion de développement durable nous poussent de plus en plus vers une gestion responsable des matières résiduelles que nous produisons. Le réchauffement global, la perte constante de la biodiversité, la pollution de l'air, de l'eau, du sol, la diminution des ressources naturelles non renouvelables, ainsi que l'augmentation des quantités de matières envoyées à l'enfouissement sont autant de sujets d'actualité.

Un bon moyen d'aider à réduire les effets pervers reliés à la surconsommation de notre époque est la réduction des quantités de déchets acheminés à notre lieu d'enfouissement. En effet, les ordures enfouies entraînent la création de biogaz (lesquels contribuent au réchauffement planétaire et à la pollution atmosphérique) et de lixiviat (la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines).

De plus, la gestion responsable des déchets nous permet de mieux conserver nos ressources en les réutilisant ou en les recyclant plutôt qu'en exploitant de nouvelles matières.

2. Objectif

La présente politique trace les orientations qui guideront la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et ses employés dans la gestion responsable de ses matières résiduelles et les amènera à réfléchir à leurs actions quotidiennes, à changer leurs habitudes et à prendre des décisions qui bénéficieront à la planète et par le fait même, au bien-être de la population actuelle et des générations futures. Cela contribuera à conscientiser tous et chacun à l'importance de poser des gestes simples et concrets en faveur de l'environnement.

3. Principe des 3RV

Ce principe est celui de la hiérarchie des **3RV**, qui nous indique les priorités de gestion de nos ressources : il faut d'abord réduire à la source, puis réutiliser, recycler et enfin valoriser nos déchets/ressources. L'élimination ne devrait être considérée qu'en dernier recours.

- ✓ **Réduction** : c'est diminuer l'acquisition de matériel et la consommation de ressources afin de diminuer la quantité de déchets que nous produisons et de limiter le gaspillage.
- ✓ **Réutilisation** : c'est utiliser à nouveau, acquérir du matériel usagé ou remis à neuf.
- ✓ **Recyclage** : c'est acquérir des produits recyclables ou fabriqués à partir de matériaux recyclés et favoriser des emballages recyclés et/ou recyclables.
- ✓ **Valorisation** : c'est redonner de la valeur à une matière résiduelle (compostage).

4. Achat écologique

Les achats écologiques font référence aux produits et services qui minimisent notre impact sur l'environnement ou qui contribuent à sa protection. Les achats peuvent être considérés écologiques s'ils respectent le plus grand nombre possible des critères suivants :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| ✓ Contenant des matières recyclées | ✓ Rechargeable |
| ✓ Écoénergétique | ✓ Recyclable |
| ✓ Emballage réduit | ✓ Sans métaux lourds |
| ✓ Facile d'entretien / de réparation | ✓ Sans substance toxique |
| ✓ Longue durée de vie | ✓ Réutilisable |
| ✓ Biodégradable | |

La préférence est accordée aux fournisseurs de produits et de services qui utilisent des produits qui respectent l'environnement, qui utilisent des techniques efficaces du

INFO COMMUNAUTAIRES

point de vue des ressources et de l'énergie et qui recyclent leurs produits, qui pratiquent une gestion responsable des produits chimiques et éliminent les déchets dangereux d'une manière qui respecte ou dépasse les exigences des règlements pertinents.

Pour ce faire, la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François compte joindre une copie de l'énoncé de principes aux soumissions de produits et de services ou incorporer une disposition normalisée aux soumissions et aux contrats (annexe A).

5. Réduction des déchets en plastique

La ville de Petite-Rivière-Saint-François vise à réduire sa production de déchets en matière plastique plus spécifiquement les pailles, les sacs et les bouteilles d'eau provenant de ses bâtiments municipaux et lors des divers évènements qu'elle organise.

- Il est interdit d'offrir aux citoyens, à titre onéreux ou gratuit, des pailles faites en plastique dans tous les bâtiments municipaux et lors des évènements organisés par la municipalité.
- Il est interdit pour la municipalité et ses mandataires d'offrir aux visiteurs ou employés à titre onéreux ou gratuit des sacs d'emplettes de plastique conventionnel d'une épaisseur inférieure à 50 microns ainsi que des sacs d'emplettes oxo-dégradables, oxo-fragmentables ou biodégradables, quel que soit leur épaisseur.
L'interdiction ne vise pas les sacs en plastique qui sont utilisés exclusivement pour transporter des denrées alimentaires.
- Il est interdit pour la municipalité et ses mandataires de procéder à l'achat, la vente ou la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique notamment lors des activités organisées par la municipalité dans les bâtiments municipaux et dans les machines distributrices de ses bâtiments s'il y a lieu.
Pour les situations d'urgence, la municipalité pourra permettre l'achat et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique. Cependant, des mesures doivent être mises en place afin de limiter le nombre de bouteilles d'eau en plastique distribuées.

INFO COMMUNAUTAIRES

6. Suivi de la politique

Afin d'assurer la continuité des efforts de gestion de matières résiduelles, un suivi sera effectué pour faire le point sur l'évolution de la mise en œuvre de la politique et pour vérifier si l'échéancier est respecté. Une caractérisation annuelle servira de repère afin d'examiner les pratiques en cours, mesurer les actions futures et ensuite apporter les modifications qui s'imposent.



7. Conclusion

La politique présentée est un précieux outil pour diriger les efforts de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François dans la gestion responsable des matières résiduelles. Toutefois, la politique à elle seule n'accomplie rien : leur mise en œuvre dépend de la volonté et des efforts de toutes les personnes évoluant dans le milieu. C'est pourquoi il importe de comprendre non seulement *comment*, mais aussi *pourquoi* la politique doit être mise en œuvre. La motivation demeure la clé du succès !

8. Engagements

8.1. Principe des 3RV

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François croit que la protection de l'environnement fait partie intégrante de ses activités et s'engage à promouvoir le respect du principe des 3R (réduction à la source, réutilisation, recyclage) au quotidien.

Afin de soutenir cet engagement, la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s'emploiera à :

ACTIONS PROPOSÉES	Échéance	RESPONSABLE
Réduction à la source		
Imprimer recto-verso	2019	Équipe de travail
Placer une affiche avec la marche à suivre pour imprimer recto-verso		Comité
Placer une affiche « Avez-vous vraiment besoin de cette photocopie? »		Comité
Transmission de documents par courriel lorsque possible (ex. PV de la MRC)		Équipe de travail
Annuler abonnements inutiles aux journaux, bulletins, revues		Équipe de travail
Utiliser des contenants réutilisables ou compostables pour les repas, les pause-café & les goûter de fête (éviter la vaisselle jetable)		Équipe de travail
Opter pour la réception de bulletins électroniques au lieu de papier		Équipe de travail
Réutilisation		
Réutilisation du matériel de bureau usagé (cartable, chemise, etc.)		Équipe de travail
Réutiliser le côté vierge des feuilles imprimées		Équipe de travail
Recyclage		
Participer activement à la collecte sélective		Équipe de travail
Disposer des RDD aux points de dépôts prévus à cet effet		Équipe de travail
Valorisation		
Participer activement à la collecte de matières putrescibles		Équipe de travail
Autre		
S'inscrire au programme «ICI on recycle»		

INFO COMMUNAUTAIRES

8.2. Achats écologiques

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite contribuer au respect de l'environnement en s'engageant à choisir des produits et services écologiques lorsque cela est possible.

Afin de soutenir cet engagement, la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s'emploiera à :

ACTIONS PROPOSÉES	Échéance	RESPONSABLE
Acheter des produits réutilisables & compostables	2019	Responsable des achats
Acheter des articles permanents et durables de haute qualité (éviter les produits jetables)		Responsable des achats
Acheter des produits recyclables & compostables		Responsable des achats
Acheter des produits contenant des substances recyclées		Responsable des achats
Acheter des produits qui utilisent les ressources et l'énergie de manière efficace		Responsable des achats
Acheter des produits engendrant moins de sous-produits polluants et présentant moins de risques pour la sécurité pendant leur utilisation et leur élimination		Responsable des achats
Encourager l'achat de produits portant une « étiquette environnementale »		Responsable des achats
Privilégier les fournisseurs qui utilisent des produits qui respectent l'environnement		Responsable des achats
Acheter du papier recyclé		Responsable des achats
Acheter du papier hygiénique fait de fibres recyclées		Responsable des achats
Établir des ententes avec les fournisseurs pour éliminer le suremballage		Responsable des achats
Vérifier la possibilité d'acheter certains produits en vrac		Responsable des achats
Acheter des produits non toxiques		Responsable des achats
Acheter des produits concentrés		Responsable des achats
Éviter d'acheter des fertilisants, herbicides et pesticides chimiques (ou décourager l'utilisation de tels produits)		Responsable des achats
Joindre une copie de l'énoncé de principes aux soumissions de produits et de services ou incorporer une clause normalisée aux soumissions et aux contrats (annexe A)		Équipe de travail

INFO COMMUNAUTAIRES

8.3. Réduction des déchets en plastique et en contenants jetables

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite contribuer au respect de l'environnement en s'engageant à réduire sa production de déchets en matière de plastique

Afin de soutenir cet engagement, la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s'emploiera à :

ACTIONS EFFECTUÉES	Échéance	RESPONSABLE
Interdiction de vente de bouteilles d'eau de plastique	2019	Direction
Emploi de contenants compostables – Casse-croûte du quai	2019	Direction
Emploi de verres réutilisables à l'effigie de la municipalité	2018/2019	Direction
Inscription au programme « ICI on recycle »	2018	Bruno Lavoie

8.4. Sensibilisation

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s'engage à sensibiliser, informer et motiver ses employés, car la mise en œuvre de cette politique repose essentiellement sur la volonté de tous et chacun.

Afin de soutenir cet engagement, la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François s'emploiera à :

Actions proposées	Échéance	Responsable
Sensibilisation		
Informers tous les employés de l'adoption de la politique et les sensibiliser au principe des 3R et à l'utilisation de produits écologiques, locaux et équitables	2019	Dirigeant
Mettre en place un comité de suivi (au moins deux personnes) qui s'occuperont de mettre les actions en place		Dirigeant
Mettre en place les équipements nécessaires à une bonne gestion		Dirigeant
Installer une boîte à « idées vertes »		Comité
Effectuer un suivi annuel et fournir une rétroaction sur les réalisations relatives à la politique de gestion des matières résiduelles		Comité
Créer un tableau d'affichage « vert » pour y afficher des conseils utiles, des notes et des rapports sur les progrès réalisés		Comité
Informers les employées à l'entretien ménager des façons de faire et les mettre au courant des nouvelles initiatives mises en place		Dirigeant

INFO COMMUNAUTAIRES

9. Annexe A – Énoncé de principe et clause normalisée

L'énoncé de principe suggéré se lit comme suit:

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite contribuer au respect de l'environnement, au maintien et à la création d'emplois locaux ainsi qu'à la dignité humaine à travers le monde en s'engageant à choisir des produits et services écologiques, locaux et équitables lorsque cela est possible.

Notre organisation a réalisé un plan d'action pour les 3R et a pour politique d'accorder la préférence, si possible, aux produits qui peuvent être réutilisables, qui contiennent des matières recyclées, qui sont recyclables, qui sont durables et réparables, qui affichent l'un des éco-logos reconnus officiellement, qui utilisent les ressources et l'énergie de manière efficace, qui présentent moins de risques pour la sécurité pendant leur utilisation et leur élimination que leurs produits concurrents ou qui respectent par ailleurs l'environnement. »

Une clause normalisée dans les soumissions pourrait se lire comme suit:

« Lorsque possible, la préférence sera accordée aux fournisseurs qui utilisent des produits qui respectent l'environnement (par exemple, qui font appel à des produits d'emballage réutilisables, retournables ou recyclables), qui utilisent des procédés efficaces du point de vue des ressources et de l'énergie, qui recyclent leurs produits, qui pratiquent une gestion responsable des produits chimiques et qui éliminent les déchets dangereux de manière écologique. »

Source : Le bureau écologique, 1992.


M. Gérald Maltais, Maire


Mme Francine Dufour, D.g et Sec-Trés



INFO COMMUNAUTAIRES



APPEL DE CANDIDATURE — COMITÉ ENVIRONNEMENTAL

Chers citoyens et citoyennes,

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté lors de la séance du 6 juin dernier sa Politique Environnementale.

Plusieurs actions proposées par cette Politique devront être réalisées par un Comité Environnemental

Par conséquent, le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François lance un appel à tous afin d'inviter les citoyens, un jeune du primaire et du secondaire sensibles à l'environnement, à joindre ce comité.

Peu importe vos compétences et vos expériences, celles-ci pourront être mises à contribution. Le comité se rencontre en moyenne une fois par mois.

MISSIONS :

Le Comité Environnemental travaillera sur les actions suivantes :

- Installer une boîte à idées vertes.
- Effectuer un suivi annuel et fournir une rétroaction sur les réalisations relatives à la politique de gestion des matières résiduelles.
- Créer un tableau d'affichage « vert » pour y afficher des conseils utiles, des notes et des rapports sur les progrès réalisés.

Vous êtes invités à me faire parvenir votre candidature accompagnée de votre curriculum vitae par courrier au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François, QC, GOA 2L0, à mon attention ou par courriel à francined@petiteriviere.com, et ce, au plus tard le 30 août 2019.

On a besoin de vous !

Francine Dufour, d.g. & sec.-trés.

INFO COMMUNAUTAIRES

AVIS IMPORTANT DU SERVICE D'URBANISME

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS AU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION (NOYAU VILLAGEOIS)

Le Service d'urbanisme de la Municipalité tient à vous informer que depuis l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme révisés, plusieurs zones comprises à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation sont désormais assujetties à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A). Certains bâtiments, identifiés comme « bâtiments d'intérêts », sont également assujettis spécifiquement à ce règlement.

En vertu de ce règlement, pour les zones ou les bâtiments visés, une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation pour la construction, l'agrandissement, la rénovation de l'apparence extérieure d'un bâtiment principal ou accessoire, doit être analysée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme et, par la suite, approuvée par le Conseil municipal.

En raison de ce processus d'approbation, si votre propriété est située dans une zone concernée ou fait l'objet d'une identification à titre de « bâtiment d'intérêt », la Municipalité vous invite à planifier le dépôt de toute demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation plusieurs semaines avant la date prévue du début de vos travaux. **Prévoir un délai de traitement pouvant varier de 30 à 60 jours.**

Afin de savoir si les travaux que vous envisagez sont assujettis au règlement sur les P.I.I.A, pour le secteur où se situe votre propriété, nous vous invitons à contacter le Service d'urbanisme.

Eric Bergeron, B.Sc. Urbanisme

Responsable de l'urbanisme

Tél. : (418) 760-1050 poste 6104

Courriel : ericb@petiteriviere.com

Bruno Lavoie, Insp en bâtiment

tel: (418) 760-1050 poste 6105

Cell: 418-435-1709

Courriel : brunol@petiteriviere.com

**TOUS LES PROJETS ET RÈGLEMENTS SONT CONSULTABLES AU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ
ET SUR LE SITE INTERNET**

<http://www.petiteriviere.com/reglements-municipaux>

INFO COMMUNAUTAIRES



Belle à voir
Belle à vivre



PRÉSENTATION DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 11 JUILLET 2019

LE 11 JUILLET DERNIER AVAIT LIEU UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

LES PROJETS DES RÉGLEMENTS 622, 623, 624, 625 ET 626 VISANT À METTRE À JOUR LA RÉGLEMENTATION POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES ORIENTATIONS DU PLAN D'URBANISME Y ÉTAIENT PRÉSENTÉS.

LORS DE CETTE ASSEMBLÉE, LA FIRME ATELIER URBAIN A PRÉSENTÉ LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS.

LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS EST À UNE ÉTAPE DÉCISIVE DE SON DÉVELOPPEMENT, D'UN CÔTÉ LE VILLAGE CONNAÎT UNE DÉVITALISATION COMMERCIALE S'ACCOMPAGANT D'UN VIEILLESSEMENT DE SA POPULATION ET DE L'AUTRE CÔTÉ LE SECTEUR DU MASSIF CONNAÎT UNE NOUVELLE PHASE DE DÉVELOPPEMENT AVEC L'ARRIVÉE DE COMPLEXES HÔTELIERS AU PIED DE LA MONTAGNE QUI GÉNÉRERA DES CENTAINES D'EMPLOIS.

SOUHAITANT PROFITER DE L'ARRIVÉE DES TRAVAILLEURS POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX RÉSIDENTS ET STIMULER SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, LA MUNICIPALITÉ DÉSIRE PLANIFIER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AINSI MAINTENIR DES LOYERS ABORDABLES FACE AUX PRIX ÉLEVÉS DE L'IMMOBILIER DÙ À UNE FORTE DEMANDE POUR LA VILLÉGIATURE.

LE PPU DU NOYAU VILLAGEOIS VISE À DÉTERMINER LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT, LES OBJECTIFS ET LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA MUNICIPALITÉ TOUT EN PRÉSERVANT ET EN METTANT EN VALEUR LES PAYSAGE ET LES CARACTÉRISTIQUES DU VILLAGE.

VOICI QUELQUES DIAPOSITIVES PRÉSENTÉES LORS DE LA SOIRÉE DE CONSULTATION SUR LA VISION DU PROGRAMME, LE CONCEPT, LES ORIENTATIONS, LE PLAN DIRECTEUR ET LE PLAN D'ACTION.

LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS EST DISPONIBLE DANS SON INTÉGRALITÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ.

VISION

UN VILLAGE ENTRE FLEUVE ET MONTAGNE

«Le Programme particulier du noyau villageois se veut un véritable projet collectif. Il s'agit d'une prise de contrôle par la communauté de son territoire et son avenir. [...] L'axe de la rue du Quai deviendra un lien fédérateur pour la mise en valeur de deux principales caractéristiques naturelles du territoire : la montagne et le fleuve.»

ORIENTATIONS

GRANDES ORIENTATIONS

1

HABITATION

**AUGMENTER L'OFFRE RÉSIDEN-
TIELLE ABORDABLE
EN RESPECT DE L'ÉCHELLE VILLAGEOISE**

2

PAYSAGE ET IDENTITÉ

**PRÉSERVER ET VALORISER
LES COMPOSANTES STRUCTURANTES DU PAYSAGE**

3

POSITIONNEMENT ET ANIMATION

**DÉVELOPPER LES FONCTIONS COMMERCIALE,
RÉCRÉOTOURISTIQUE ET CULTURELLE**

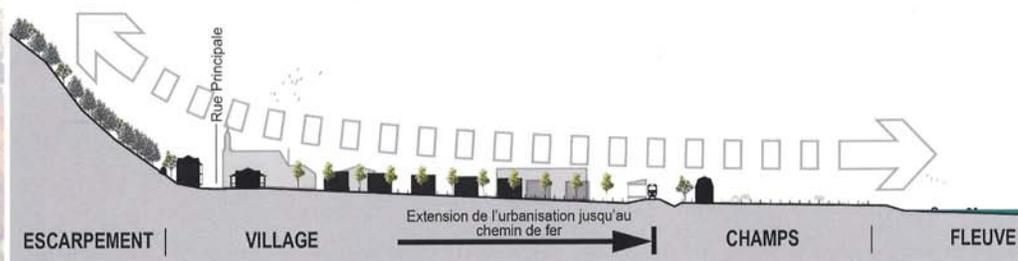
INFO COMMUNAUTAIRES

PLAN DIRECTEUR



CONCEPT

Agrandir le noyau villageois,
sans perdre l'essence
de ce qu'est le village
de Petite-Rivière-Saint-François

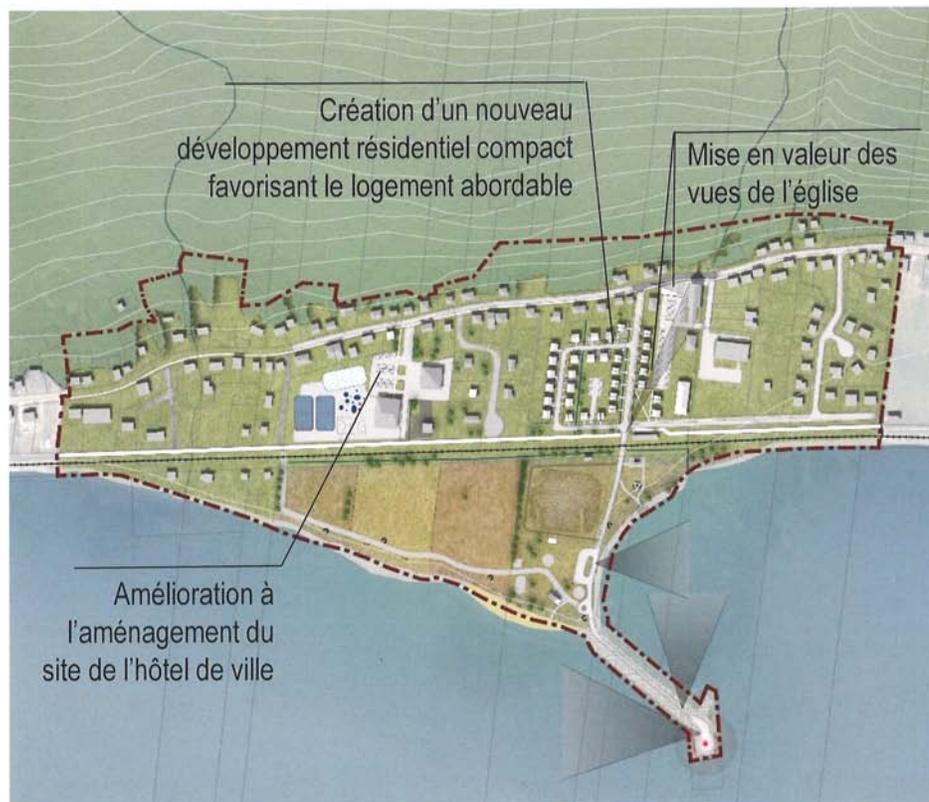


PLAN DIRECTEUR

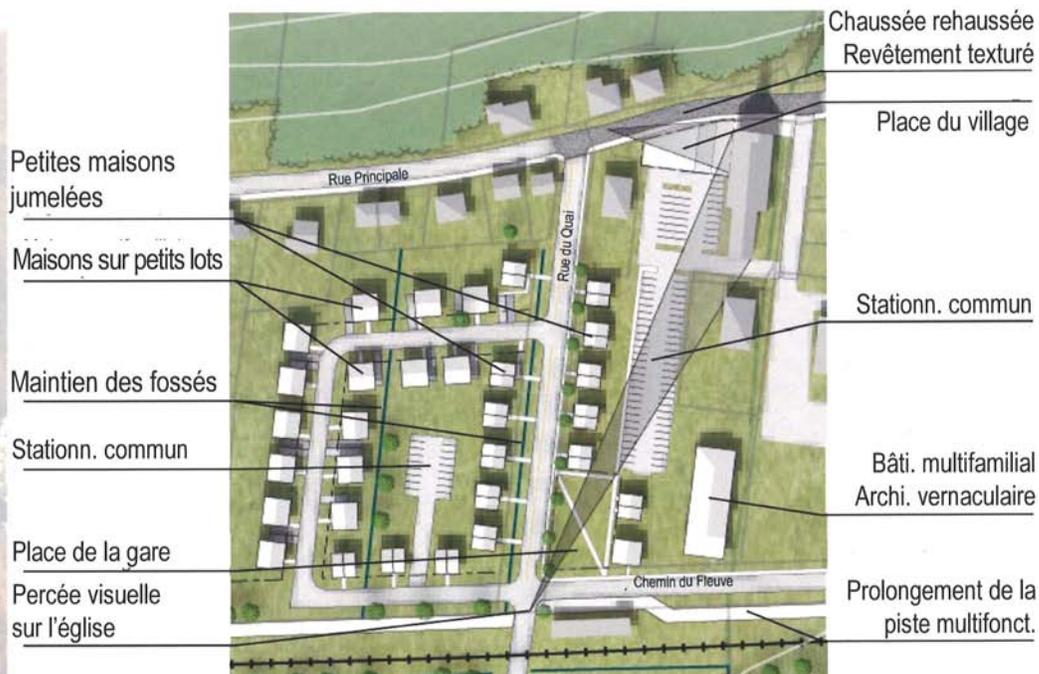


INFO COMMUNAUTAIRES

PLAN DIRECTEUR



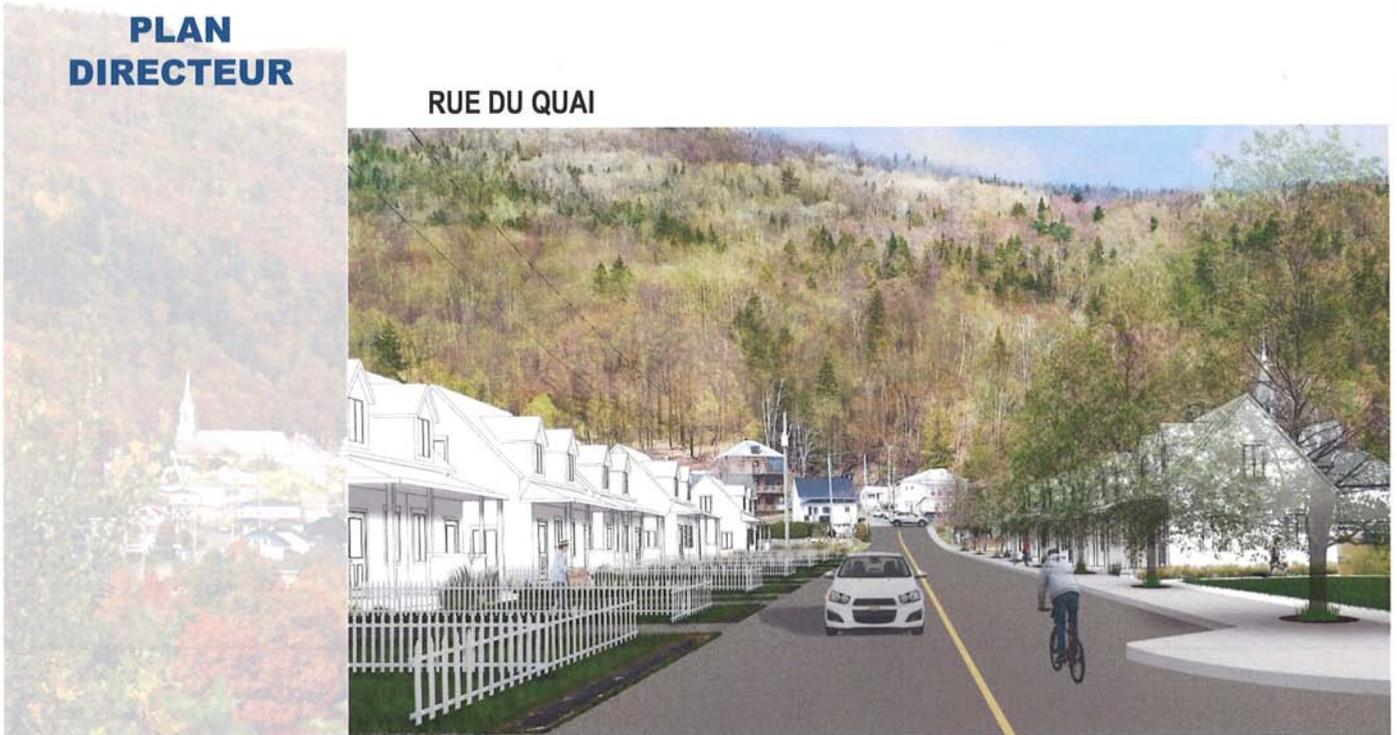
PLAN DIRECTEUR



INFO COMMUNAUTAIRES

PLAN DIRECTEUR

RUE DU QUAI



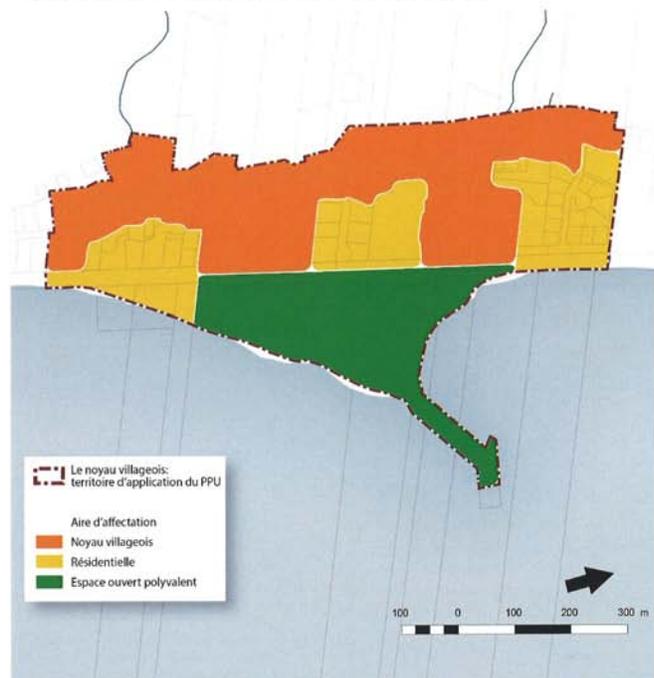
PLAN D'ACTION

Affectations

Plan des aires d'affectation détaillées du sol

Aire d'affectation «espace ouvert polyvalent»:

- Résidentiel de très faible densité
- Parc et équipement public
- Établissement récréotouristique
- Établissement de restauration accessoire à une activité récréative

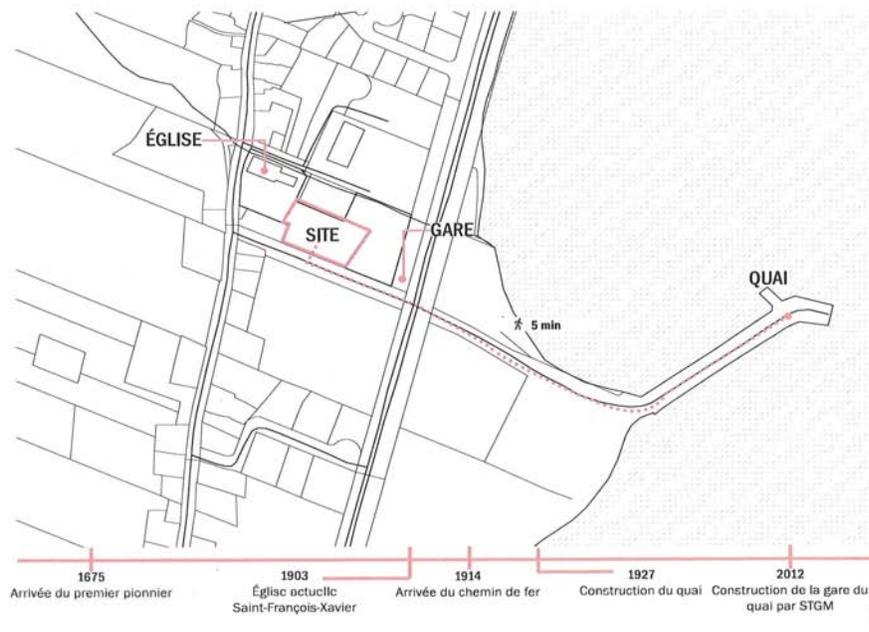


ACCÈS PETITE-RIVIÈRE AYANT PRIS CONNAISSANCE DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS TRAVAILLE DÉJÀ DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS À PRIX ABORDABLES RUE DU QUAI. CES LOGEMENTS SERONT DESTINÉS À DES MÉNAGES À REVENU FAIBLE OU MODESTE (TRAVAILLEURS, PERSONNES SEULES, PERSONNES ÂGÉES OU FAMILLE).

LE TERRAIN RUE DU QUAI APPARTIENT ACTUELLEMENT À LA MUNICIPALITÉ QUI SERAIT PRÊTE À EN FAIRE LE DON À ACCÈS PETITE-RIVIÈRE POUR MINIMISER LES COÛTS DE RÉALISATION.



architectes



LE GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES DE IPQ INC SITUÉ À QUÉBEC –PARTENAIRE RECONNU PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC– NOUS GUIDE POUR LA RÉALISATION DE CE PROJET.

LA PREMIÈRE ÉTAPE À VALIDER EST LA PREUVE DU BESOIN D'UNE TELLE CONSTRUCTION DANS LE VILLAGE DE PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS. PLUSIEURS CITOYENS ONT DÉJÀ MANIFESTÉ LEUR INTÉRÊT POUR CE PROJET ET NOUS EN SOMMES TRÈS HEUREUX.

POUR LES PERSONNES N'AYANT PAS EU LE TEMPS DE SE MANIFESTER, NOUS LES INVITONS À COMPLÉTER ET À NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE QUE VOUS TROUVEREZ SUR LA PAGE SUIVANTE AVANT LE 30 JUILLET PROCHAIN.

LE CABINET D'ARCHITECTES STGM A COMMENCÉ A TRAVAILLER SUR LE PROJET ET NOUS A LIVRÉ SES PREMIÈRES ESQUISSES, LE CONCEPT EST TOUT À FAIT EN ACCORD AVEC LES ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS.

LE PROJET EST ENCORE EMBRYONNAIRE MAIS NOUS METTONS TOUTES NOS EFFORTS POUR SA RÉALISATION.

INFO COMMUNAUTAIRES



Belle à voir
Belle à vivre

ACCÈS PETITE-RIVIÈRE

TRAVAILLE ACTUELLEMENT SUR UN PROJET DE CONSTRUCTION
DE LOGEMENTS RUE DU QUAI.

CES LOGEMENTS SERONT DESTINÉS À DES MÉNAGES À REVENU FAIBLE OU
MODESTE. (TRAVAILLEURS, PERSONNES SEULES, PERSONNES ÂGÉES OU
FAMILLE).

POUR QUE LE PROJET SE RÉALISE, NOUS DEVONS PROUVER QU'IL Y A UN
RÉEL BESOIN DE CE TYPE DE LOGEMENTS DANS LA MUNICIPALITÉ DE PETITE-
RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E)S PAR CE PROJET, JE VOUS INVITE À COMPLÉTER
LE FORMULAIRE CI-CONTRE ET À NOUS LE RENVOYER ;

AVANT LE 30 JUILLET

MERCI

OFFRE DE LOGEMENTS POUR REVENU FAIBLE OU MODESTE

JE SOUSSIGNÉ(E)

Nom –Prénom :

Domiciliée :

Téléphone :

Nombre de personnes composant le ménage :

Famille avec enfant

Personne vivant seule

Personne âgée

Personne à mobilité réduite

TYPE DE LOGEMENT SOUHAITÉ 1 CH 2 CH OU 3 C HAMBRES

SUIS TRÈS INTÉRESSÉ(E) PAR LE PROJET DE CONSTRUCTION PROPOSÉ PAR
ACCÈS PETITE-RIVIÈRE ET SOUHAITE ÊTRE CONCTATÉ (E).

DATE

SIGNATURE

POUR TOUTE INFORMATION, N'HÉSITÉS PAS À CONTACTER NOS SERVICES AU 418-760-1050 OU
info@petiteriviere.com



UN COEUR VILLAGEOIS VIVANT EN HARMONIE AVEC LA NATURE ET LE PATRIMOINE

architectes

L'écho municipal de août 2019

INFO COMMUNAUTAIRES



Belle à voir
Belle à vivre

*DEVENEZ RÉSIDENT DANS LE BEAU VILLAGE
DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS
ET BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUSES AIDES À
L'ÉTABLISSEMENT.*

AIDE À LA TAXATION

Aide à la taxation pendant 4 ans sur la valeur du bâtiment pouvant aller jusqu'à 100 % pour les familles et jusqu'à 75 % pour les personnes sans enfant les 2 premières années; indemnisation dégressive les 2 dernières années.

Pour tout propriétaire procédant à l'agrandissement ou la rénovation d'un logement supplémentaire ou d'un logement bigénérationnel, remboursement jusqu'à 75 % du montant de la taxe foncière à la valeur ajoutée de l'immeuble pendant 2 ans.

Remboursement jusqu'à 50% de l'analyse géotechnique dans la limite de 750 \$.



AIDE À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS

Aide financière de 50 \$ mensuelle pour tout enfant inscrit à l'école primaire pendant 3 ans.
Aide dégressive : 30 \$ à partir du 2ème enfant.

Aide aux fournitures scolaires ou autrement pour un montant de 50 \$ par an et par enfant.

Raccompagne sans frais pour les enfants inscrits à l'école primaire et à la garderie le Carrousel.

Aide aux loisirs : remboursement de 30 % pour toute activité de votre enfant prise à l'extérieur de la Municipalité et non offert dans le village.

POUR TOUTE INFORMATION, N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER NOS SERVICES AU 418-760-1050 OU

info@petiteriviere.com



L'écho municipal de août 2019

INFO COMMUNAUTAIRES

LE CAMP DE JOUR A LE PLAISIR DE VOUS INVITER A SES DEUX PROCHAINS ÉVÈNEMENTS



QUAND ?

- LE LUNDI 5 août à 19h

OÙ ?

- SALLE COMMUNAUTAIRE

EN VENTE :

- COLLATIONS
- ÉTAMPES

TOUS LES PROFITS
IRONT AUX ACTIVITÉS
DU CAMP DE JOUR
2019.

SOUPER spaghetti 

SPECTACLE comédie musicale 

MOITIÉ/MOITIÉ 

14 AOUT 2019 | DÈS 18H

À L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Adultes: 20\$ / 5 ans et -, enfants inscrits: 0\$

Billet en vente à l'édifice municipal et au camp de jour
AU PROFIT DU CAMP DE JOUR DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

INFO COMMUNAUTAIRES



CHAPELLE DE MAILLARD



Prenez le temps de venir découvrir et apprécier les nombreux talents mis à votre disposition à la Chapelle de Maillard.

La Chapelle Maillard a été spécialement réaménagée pour vous permettre de mieux apprécier tous ces artistes d'ici et d'ailleurs.

Il y en a pour tous les styles et tous les goûts, Artistes et Artisans, Artisanes, de la Poterie à la Sculpture, du Tricot au Verre recyclé en passant par les Produits du terroir, Conserve de toute sorte, Chocolat fin et délicieux, tout en appréciant les Produits de cosmétiques naturels...

Prenez un moment de détente, , découvrez ou redécouvrez l'histoire du village et ses attraits touristiques.

BIENVENUE A TOUS.

Richard Tremblay



CAMPING MUNICIPAL GRATUIT

SANS SERVICE NI RÉSERVATION.

**A PROXIMITÉ DU CASSE-CROÛTE,
PARC, JEUX D'EAU, MARINA.**

**POSSIBILITÉ DE VIDANGER VOTRE ROULOTTE ET DE VOUS APPROVISIONNER EN
EAU AU GARAGE MUNICIPAL**

NFO COMMUNAUTAIRES



PROFITEZ DU CASSE-CROÛTE

OUVERT TOUS LES JOURS

DU DIMANCHE AU LUNDI 11H à 19H

VENDREDI ET SAMEDI de 11H à 20H

L'économie sociale

J'ACHÈTE!

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Signataire de la Déclaration d'engagement

*Le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale (PôleCN)
est fier de vous compter parmi les premiers signataires engagés dans le mouvement « Économie sociale, j'achète! »
pour les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.*

 **Pôlecn.org**
28 mai 2019, Ville de Québec


FÉLIX BUSSIÈRES
Directeur général

L'écho municipal de août 2019

NFO COMMUNAUTAIRES



MENU

(Toutes les taxes sont incluses dans nos prix.)

NOS FRITES ET POUTINES

	Petite	Moyenne	Grosse	Très grosse
Frites	3.30	5.00	5.70	8.40
Frites sauce	3.85	N/A	7.85	
Poutines	5.25	N/A	11.70	
Poutine italienne, galvaude, saucisses ou steak haché	7.50	N/A	13.95	

Oignons français (15)..... 5.00
Chips chaudes..... 2.00

NOTRE MENU SANTÉ

Sandwich au poulet..... 4.65
Sandwich (tomate ou fromage)..... 4.65
Grillcheese..... 4.65
Salade (poulet ou œuf)..... 7.90
Guedille seule (poulet ou œuf)..... 5.40

NOS METS COMPLETS

(Avec frites et salade)
Club sandwich..... 10.15
½ club sandwich..... 7.50
Steak haché (2 boulettes)..... 10.45
Hot chicken..... 8.85
Hot hamburger..... 8.85
Hamburger caruso..... 9.60
Guedille au poulet..... 8.80
Croquettes de poulet (6)..... 8.80

NOS DESSERTS

Crème dure (petite)..... 2.00
Crème dure (grande)..... 3.50
Sundae (chocolat ou caramel)..... 4.50

NOS METS RAPIDES

Hot dog..... 3.00
Hamburger..... 4.55
Cheesebuger..... 4.75
Hamburger du quai..... 5.75
Garni..... 0.50
Pogo..... 2.75
Croquettes de poulet (6) 4.35

NOS TRIOS

#1 (hamburger, frites/chips, breuvage)..... 8.30
#2 (2 hot dogs, frites/chips, breuvage)..... 8.30

NOTRE MENU POUR ENFANTS

1 hot dog, frites, jus..... 5.50
1 pogo, frites, jus..... 5.50
Croquettes (3), frites, jus..... 5.50

NOS BREUVAGES

Smoothies..... 3.50
Boisson gazeuse, jus, eau..... 2.20
Thé, café, chocolat chaud..... 2.10

EXTRAS

Poutine..... 2.20
Fromage, bacon, sauce, salade..... 1.25

INFO COMMUNAUTAIRES



PROFITEZ DES INSTALLATIONS DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS !!

Terrain de Pétanque, de volley-Ball, jeux d'eau, jeux pour enfants, piste cyclable, promenade du quai, plage, Chapelle Maillard, le train de Charlevoix, sentiers pédestres....et bien d'autres et pour les plus courageux la salle d'entraînement!



**INTERDICTION D'ALLUMER
DES FEUX D'ARTIFICE
EN TOUT TEMPS**

Municipalité Petite-Rivière-Saint-François , RÈGLEMENT NO. 593

Sauf en bordure du fleuve

INFO COMMUNAUTAIRES

SOUPER SOIRÉE



Au profit de la FADOQ
La Montagne Dorée
24 AOÛT 2019 18h
Salle municipale
de Petite-Rivière

20 \$

N'ATTENDEZ PAS
ACHETEZ VOS BILLETS !
SOIRÉE SMOKED MEAT
DU 24 AOÛT 2019



ANNIVERSAIRES DE AOÛT DES MEMBRES FADOQ

BILLETS EN VENTE AUPRÈS DE LA FADOQ

CONTACTER

JACQUES BOUCHARD AU 418-632-1049 OU LES MEMBRES DU CA

- 05 Louiselle Simard
- 08 Charles-Aimé Bouchard
- 09 Normand Émond
- 11 Laurette Bouchard
- 11 Francine Dufour
- 16 Simon Simard
- 20 Lisette Richard
- 25 Éliette Côté
- 30 Rachel Lavoie
- 31 Pierre Demers

LA PÉTANQUE

TOUS LES JOURS À 19H PARC DES RIVERAINS
BOULES DISPONIBLES AUPRÈS DE LA FADOQ

ON VOUS ATTEND!



SPÉCIAL DE L'ÂGE D'OR

Pour les résidents de Petite-Rivière-Saint-François
ayant 65 ans et plus (*carte d'identité obligatoire).

À tous les mardis, **hot chicken**, **hot hamburger**, **guedille aux œufs**, **guedille aux poulet** à 7.00\$ sans le breuvage.

L'écho municipal de août 2019

Info communautaires



CHANGEMENTS A VENIR POUR LA COLLECTE 2020

POUR UNE MEILLEURE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Deux changements majeurs aux collectes municipales auront lieu dès 2020 afin d'encourager une meilleure gestion des matières organiques.

- La collecte des matières organiques (bac brun roulant 240 litres) s'effectuera hebdomadairement sur une plus longue période, c'est-à-dire de début mai à fin novembre 2020. En période hivernale, la collecte s'effectuera à toutes les deux semaines.
- La collecte des déchets (bac vert roulant 360 litres) s'effectuera à toutes les trois semaines plutôt qu'aux deux semaines, et ce, à partir de janvier 2020.

Retrouvez sur le site de la MRC toute l'information relative à ces changements.

<http://www.mrccharlevoix.ca>

Programme de recyclage

DÉCHETS ACCEPTÉS

- 1 Les emballages des produits EOS pour les lèvres
- 2 Les emballages des produits de rasage EOS
- 3 Les emballages de lotion EOS

DÉCHETS ACCEPTÉS

- 1 Les stylos et les instruments de stylos
- 2 Pointes-métales
- 3 Les marqueurs permanents et les instruments de marqueurs permanents
- 4 Les surligneurs et les capotons de surligneurs
- 5 Les marqueurs permanents et les instruments de marqueurs permanents

DÉCHETS ACCEPTÉS

Contenants aérosols Febreze™ vides

DÉCHETS ACCEPTÉS

- 1 Emballages de collection Terra™
- 2 Emballages de collection Terra™
- 3 Emballages de collection Terra™

DÉCHETS ACCEPTÉS

Bouchons de liège naturels

TERRACYCLE
RECORK

RAMENER TOUS CES ARTICLES DANS LA BOÎTE JAUNE MIS À VOTRE DISPOSITION AU BUREAU MUNICIPAL UN GRAND MERCI!

Pour que ces articles soient recyclés, il faut les acheminer dans la boîte de dépôt jaune identifiée à cette fin.